

N° 2025-147

**SUBVENTION LEADER 2023-2027 / GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES  
TARENTAISE ARLYSERE MAURIENNE  
INVENTAIRE 2026 DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES  
ENVAHISANTES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

**Date de publication :** 23 décembre 2025 au 23 février 2026

La Communauté de communes Les Versants d'Aime souhaite mieux connaître la répartition des espèces végétales envahissantes sur son territoire pour limiter leur impact sur la biodiversité et les activités socio-économiques locales.

De plus, un inventaire des espèces végétales envahissantes sur les espaces verts gérés par la Communauté de communes a déjà été réalisé par un agent en interne mettant en avant la problématique (action identifiée dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial).

Un inventaire de la biodiversité est aussi une action identifiée dans le cadre du plan d'action transition (flocon vert) de la destination la Plagne, sur lequel la Communauté de communes Les Versants d'Aime est l'un des acteurs. L'inventaire des espèces invasives serait donc une première étape d'inventaire de la biodiversité à l'échelle intercommunale.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Identifier et cartographier les espèces végétales envahissantes présentes.
- Évaluer leur degré d'invasion et leur dynamique de propagation.
- Proposer des préconisations de gestion adaptées aux spécificités locales.
- Sensibiliser les acteurs locaux (élus et techniciens des collectivités en premier lieu).

A ce jour, aucun inventaire standardisé n'est disponible à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.

La valeur ajoutée est d'avoir une base exhaustive d'inventaire et de pouvoir émettre sur cette base des préconisations de gestion adaptées (espèces à traiter, modalités de traitement, priorisation).

Le coût global de l'opération s'élève à 16500 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Inventaire des espèces végétales invasives	16 500 €	LEADER 80%	13 200 €
Inventaire des espèces végétales invasives	16 500 €	Autofinancement Communauté de communes Les Versants d'Aime - Fonds propres (20%)	3300 €
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	16 500 €	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	13 200 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les plans d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial de la démarche Flocon Vert,

APPROUVE le projet d'inventaire des espèces végétales envahissantes sur le territoire de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

APPROUVE le coût prévisionnel de la mission d'inventaire pour un montant de 16 500 € HT.

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de 13200 € HT du programme LEADER de 3300 € HT de la Communauté de communes.

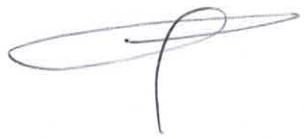
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de l'EPCI, mais que le lancement du projet sera conditionné à l'obtention des aides du programme LEADER.

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX